

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Concours externe de **TECHNICIEN·NE PRINCIPAL·E** **DE 2^E CLASSE TERRITORIAL·E** Session 2016

Spécialité *Espaces verts et naturels* **RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES**

Ville de Techniville
Service des Espaces Verts

Jeudi 14 avril 2016

Rapport à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : La biodiversité en ville

Références : - Lois Grenelle 1 et 2
- Loi MAPTAM du 27 janvier 2014

La protection de la biodiversité est au cœur des préoccupations. La destruction et fragmentation des espaces naturels, la surexploitation de certaines espèces, la pollution des milieux ou l'introduction d'espèces exotiques envahissantes sont autant de causes d'érosion de la biodiversité.

Aussi, la biodiversité, qui correspond à l'ensemble des espèces animales et végétales, des communautés qu'elles forment et des habitats dans lesquels elles vivent, doit être prise en compte dans l'ensemble des activités humaines à l'échelle du territoire. Notre commune l'a bien compris et c'est le défi qu'elle se propose de relever.

Dans ce contexte, le présent rapport se propose d'une part de faire un tour d'horizon de la notion de biodiversité en ville afin de mieux en cerner les tenants et les aboutissants (I) ; d'autre part de mettre en exergue des solutions opérationnelles pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la ville (II).

I – Cerner pour mieux comprendre

La biodiversité s'inscrit dans un contexte réglementaire (A) que les collectivités territoriales doivent prendre en compte à l'échelle de leur territoire (B).

A – Ce que dit la réglementation

Tout d'abord, la nouvelle loi sur la biodiversité de 2014, quarante ans après la loi de la protection de la nature de 1976 fait suite à un constat alarmant. En effet, le ministère de l'Écologie estime que 165 hectares de milieu naturel sont détruits chaque jour, que 60 000 hectares de terres agricoles et milieux naturels sont transformés en infrastructures pour les activités humaines chaque année et que le nombre d'espèces envahissantes a augmenté de 50 % en quatre ans. Cette loi aboutit à la création de l'Agence Française pour la biodiversité, associant divers acteurs, qui devra apporter conseil, sensibilisation et recherche dans le domaine de la biodiversité et devra porter la stratégie nationale pour la biodiversité.

De plus, les lois Grenelle 1 et 2 ont instauré la Trame Verte et bleue, garantissant une continuité écologique, pour lutter contre la fragmentation des habitats et permettre aux espèces de pouvoir effectuer l'ensemble de leur cycle biologique. Cela passe par la création de corridors écologiques qui relient les réservoirs de biodiversité.

Enfin, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles change la région, en qualité de chef de file, de la protection de la biodiversité. La région devra créer une stratégie régionale pour la biodiversité qui va fixer le cadre d'intervention des collectivités.

C'est donc à l'échelle des territoires que doivent se mettre en place des projets de développement intégrant la biodiversité dans toutes les activités humaines.

B) Les collectivités territoriales en action

Tout d'abord, il faut intégrer la biodiversité de manière transversale dans l'ensemble des politiques du territoire. Un premier engagement peut se faire en créant des réserves naturelles et des parcs naturels régionaux. Il existe en France métropolitaine quarante-quatre parcs naturels régionaux couvrant 12% du territoire. Cela peut aussi passer par l'inventaire d'espaces naturels sensibles et la mise en place d'une politique particulière de gestion. Les espaces naturels sensibles concerne 73% des départements. Ces démarches passent par la connaissance du patrimoine naturel local.

De plus, dans le cadre de la trame verte et bleue, la collectivité doit penser à réintégrer des corridors écologiques sur l'ensemble de son territoire. Par exemple, la communauté urbaine d'Arras a réaménagé les berges de ces cours d'eau. Il faut donc penser à l'ensemble des espaces verts et naturels de la ville et réfléchir à une gestion de ces espaces pour y rétablir la biodiversité.

Enfin, la prise en compte de la biodiversité passe aussi par l'aménagement du territoire. Les plans d'urbanismes et les SCoT vise à une économie de l'espace urbain et à réduire son étalement. La construction d'Écoquartier permet également d'introduire la nature en ville.

Ainsi, la biodiversité s'inscrit dans un cadre réglementaire et doit être pris en compte dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'espace. Pour cela, la commune doit développer une démarche qui va dans ce sens.

II – Propositions opérationnelles: les clés de la réussite

Avant tout action, il faut se poser les bonnes questions en mettant en place une démarche (A) qu'il faudra appliquer à travers différentes propositions opérationnelles (B).

A – S'organiser en démarche de projet

Tout d'abord, avant de prendre en compte la biodiversité, il faut faire un diagnostic de la situation locale, connaître et inventorier les espaces de la commune. Il sera peut être nécessaire de faire appel à des acteurs locaux (associations) et un écologue pour connaître la richesse du patrimoine locale. À partir de l'état des lieux, on pourra déterminer un objectif général à atteindre qui sera décliné en objectifs opérationnels. Soulignons que ces objectifs devront répondre à la méthode SMART : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini. Pour cela, deux équipes devront être constituées : un comité de pilotage, décideur, qui validera et arbitrera le projet. Un comité technique sera composé de compétences complémentaires et transversales. Un chef de projet sera défini et il organisera, coordonnera et animera le projet. Puis il faudra déterminer les besoins nécessaires. D'abord matériel et technique mais aussi financier et humain. Pour le financement, il faut penser aux subventions. Par exemple la communauté urbaine d'Arras 3,2 millions de subvention pour ces actions en matière de développement durable. Pour le côté humain, il faut penser que des formations peuvent être nécessaires par exemple pour les jardiniers pour qu'ils intègrent le développement durable à leur pratique.

Puis, l'avancement du projet se mesurera grâce à un tableau de bord. Le chef de projet mesurera les écarts entre les objectifs fixés et les actions réalisées et apportera si nécessaire des mesures correctives.

Enfin, pour réussir un projet, la communication est essentielle car elle permettra l'adhésion des usagers ou agents par exemple, la communauté urbaine d'arras a choisi le dialogue territorial pour faire accepter son projet.

Ainsi, il faut se doter d'un bon outil méthodologique pour garantir la réussite du projet.

B) Des propositions au service de la biodiversité

Tout d'abord, la gestion des espaces verts et son entretien peuvent avoir de nombreux impacts sur la biodiversité.

En effet, pratiquer le paillage permet de favoriser la biodiversité en créant des espaces pour les insectes mais aussi d'étouffer les adventices et donc de ne pas utiliser de produits phytosanitaires. Une autre technique alternative aux produits chimiques est la lutte biologique intégrée qui utilise des auxiliaires « prédateurs » pour lutter contre les ravageurs. Le principe de la gestion différenciée permet de laisser des espaces plus naturels, avec un entretien moins intensif, par exemple en plantant des prairies fleuries ou en pratiquant la fauche tardive.

De plus, la gestion de l'eau peut favoriser la biodiversité, avec les noues et bassins de décantation ou les toitures végétalisées qui permettent d'avoir des zones naturelles et plantées favorisant la biodiversité.

L'éco-pâturage est une technique permettant d'utiliser des animaux domestiques pour entretenir les sites fragiles ou difficiles d'accès. Cette technique permet de diminuer l'impact de l'entretien sur l'environnement, limiter le développement d'espèces envahissantes et de promouvoir des races locales à un coût relativement faible.

De plus, le choix du fleurissement est important, notamment l'utilisation de plantes d'origine locale propice à la restauration et pérennisation des écosystèmes.

Enfin, l'installation de nichoirs ou hôtels à insectes ou nichers sur les toitures favorisent directement l'installation de la biodiversité, tout comme la création de jardins à la place de friches.

Ainsi, il y a de nombreux aménagements et choix d'entretien possibles pour favoriser la biodiversité.

À la lueur de ce rapport, il apparaît clairement que la biodiversité est à prendre en compte sur l'ensemble du territoire pour les constructions, les espaces verts et tous les projets d'aménagements. Rien ne pourra se faire sans la participation de tous les acteurs concernés : élus, habitants, professionnels des différents services, voirie, espaces verts, urbanisme. La biodiversité a un intérêt pédagogique et peut avoir des retombées économiques.